

DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER D'ADMISSION POUR LE PROGRAMME TRANSPORT PAR CAMION

➤ POUR SUIVRE VOTRE FORMATION À **MIRABEL**

Déposez vos documents en personne au : **Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme**

17000, rue Aubin, Mirabel, J7J 1B1

Lundi au vendredi : 7h30 à 20h (fermé entre 12h et 13h et entre 19h et 19h30)

IMPORTANT : Il est fortement recommandé de consulter le site Internet de chaque établissement avant de vous présenter, afin de valider les heures d'ouverture qui pourraient avoir été modifiées.

Pour vous inscrire

- **Étape 1** : Inscrivez-vous à la formation sur le portail [Admission FP](#)

Dans la section :

CSS de la Rivière-du-Nord
Centre de formation professionnelle
CF du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR)

imprimez et signez le formulaire

- **Étape 2** : Rassemblez tous les documents requis et présentez-vous en personne à l'adresse mentionnée pour déposer votre demande d'admission complète.

Lorsque votre dossier aura été analysé, vous recevrez un appel (4 à 6 semaines après la réception de vos documents)

Exigences du ministère de l'Éducation du Québec ainsi que de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Pour plus de précisions : <https://www.cfr.ca/programmes-et-formations/transport-par-camion/>

Préalables scolaires au DEP transport par camion

Vous devez présenter un dossier scolaire démontrant que vous détenez les acquis suivants (documents originaux) :

- Un diplôme d'études secondaires (DES) ou une Attestation d'équivalences de niveau secondaire AENS ;
Ou
- Les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématiques ;
Ou
- Un test de développement général (TDG) ;
Ou
- Un diplôme d'études professionnelles ayant la même catégorie de préalables ;
Ou
- Une évaluation comparative des études effectuées hors-Québec ;
Ou
- Des études équivalentes hors-Canada et être en mesure de fournir les diplômes et relevés de notes.

Exigences de la SAAQ pour l'obtention d'une classe 1

- Détenir un permis de conduire du Québec classe 5 (différentes conditions s'appliquent selon le nombre de mois d'expérience);
- N'avoir eu aucune suspension ou révocation du permis dans les 2 dernières années ;
- Avoir moins de 4 points d'inaptitude inscrits à votre dossier de conduite ;
- Avoir un état de santé qui répond aux exigences du Règlement relatif à la santé des conducteurs.
- Le rapport sur l'état de santé doit être rempli par un médecin ou une infirmière spécialisée et ensuite remis à la SAAQ. Vous pouvez le déposer en ligne via SAAQclic **OU** le déposer en personne (prendre rendez-vous) **OU** l'acheminer par la poste dans un bureau de la SAAQ. À la suite de cette étape, vous recevrez la lettre : « *Décision médicale concernant votre permis de conduire* »

Documents obligatoires à fournir lors du dépôt de votre demande d'admission (en personne)

J'ai joint à mon dossier d'admission :



- Formulaire d'admission signé (Admission FP)
- Certificat de naissance avec le nom des parents (**original**) ;
- Dossier scolaire (**documents originaux**);
- Copie du permis de conduire valide ;
- Dossier de conduite récent (moins de 6 mois);
- Lettre de la SAAQ M303 « *Décision médicale concernant votre permis de conduire* » ;
- Les 2 formulaires signés : Autorisation de divulgation des renseignements et résultats;
Autorisation SAAQ
Autorisation CFTR
- Preuve de résidence au Québec si nécessaire (original) ;
 - **Si vous êtes né à l'extérieur du Québec, des preuves concernant votre statut au Québec ou au Canada sont exigées.** Prenez connaissance des documents acceptés comme preuve de résidence au Québec en consultant notre site Internet
<https://www.cftr.ca/programmes-et-formations/transport-par-camion/>) à l'étape 4

Pour rejoindre le service de l'admission au CFTR : cftradmission@cssrdn.gouv.qc.ca

Aide financière aux études

Soutien financier avec Service-Québec :

Vous avez la possibilité de vous adresser à votre Centre local d'emploi pour vérifier votre admissibilité à obtenir des prestations durant votre formation.

Si vous êtes présentement prestataire de l'assurance-emploi (ou si vous l'étiez dans les 60 derniers mois) ou de l'assistance-emploi, adressez-vous à votre Centre local d'emploi pour vérifier votre éligibilité.

Programme de prêts et bourses :

Le Programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec permet aux étudiants dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre des études à temps plein.

Pendant vos études à temps plein :

- Vous ne remboursez aucun montant lié à votre prêt.
- Le gouvernement paie pour vous les intérêts de votre prêt.
- Si le prêt est insuffisant pour couvrir vos besoins, vous pourriez recevoir une bourse que vous n'aurez pas à rembourser.

Vous pouvez faire votre demande [ICI](#) ou consulter le site Internet du CFTR: <https://www.cftr.ca/service-aux-eleves/prets-et-bourse/>

Pour avoir une idée du montant qui pourrait vous être alloué : [Simulateur de calcul](#)

À CONTACTER POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES PRÊTS ET BOURSES

- Service téléphonique interactif sans frais : 1 877 643-3750
- Par courriel : info-sf-cftr@cssrdn.gouv.qc.ca

